

<b>Zeitschrift:</b>	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Herausgeber:</b>	Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Band:</b>	35 (1964)
<b>Heft:</b>	10
<b>Rubrik:</b>	Chronique économique

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

**Situation économique.** — Dans les commentaires boursiers du Crédit Suisse, du début d'octobre 1964, nous relevons ce qui suit :

L'économie suisse subit des influences contradictoires. D'une part, les mesures destinées à combattre le renchérissement commencent ici ou là à produire leur effet. C'est ainsi que la hausse des prix intérieurs s'est ralentie ces derniers temps. Le nombre des permis délivrés pour les constructions industrielles est aussi en régression, les investissements de rationalisation prenant une place de plus en plus grande. Après un ralentissement, l'expansion des chiffres d'affaires du commerce de détail s'est en revanche à nouveau accélérée en août, ce que l'on peut attribuer en partie à des influences saisonnières. En outre, la demande de l'étranger semble pour l'instant donner une certaine recrudescence à la conjoncture. Il est évident en tout cas que les rentrées de commandes en provenance de l'étranger ont un peu augmenté ces derniers temps dans les industries chimiques et des biens d'équipement, alors que le secteur des textiles accuse plutôt un tassement. Mais les conditions sont bien différentes d'un sous-secteur et d'une entreprise à l'autre.

Ces variations ne se reflètent toutefois pas clairement dans l'évolution des exportations. En revanche, la croissance des importations s'est récemment arrêtée ; l'excédent des importations qui jusqu'à ces derniers temps avait fortement progressé tend en conséquence à se stabiliser. Atteignant 3,1 milliards de francs pour les huit premiers mois de l'année, il dépasse néanmoins encore d'un cinquième celui de la même période de l'année passée.

**L'indice des prix à la consommation va subir de profondes modifications structurelles.** — L'indice suisse des prix à la consommation, ce baromètre de l'économie, sera bientôt calculé sur des bases nouvelles. Les besoins des consommateurs se sont en effet profondément modifiés après la guerre, le revenu réel des salariés ayant augmenté de 50 %. Ainsi, de nombreux produits qui autrefois étaient uniquement accessibles à la classe aisée sont aujourd'hui à la portée de tout le monde. Il n'est que de songer aux aspirateurs, aux postes de radio ou aux armoires frigorifiques.

La « structure de la consommation », qui sert actuellement à la détermination de l'indice des prix, a été définie par l'enquête de 1936-1937 portant sur les comptes de ménage d'ouvriers et d'employés. Il est vrai que si cette structure a été modifiée sur la base des nouvelles données de 1948, elle ne saurait être encore valable en 1964. C'est ainsi, par exemple, que dans le groupe de l'alimentation, l'indice ne tient pas compte de produits tels que les bananes qui sont à présent de consommation courante, qu'il attribue au lait trois fois trop d'importance et donne aux pommes de terre un rang qu'elles ont perdu.

C'est du reste un fait bien connu que la part des dépenses pour l'alimentation — et dans une certaine mesure celle relative à l'habillement — diminue dans le budget au fur et à mesure que s'accroît le revenu de la famille.